

## Énoncé de politique d'investissement responsable de Beutel Goodman

### CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Fondée en 1967, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (Beutel Goodman) est une société canadienne privée et indépendante de gestion de placements. Nous avons à cœur de générer des rendements supérieurs à long terme pour nos clients institutionnels, privés fortunés et particuliers, et de les aider à atteindre leurs objectifs de placement. Notre philosophie de placement fondamentale, ascendante et axée sur la valeur s'appuie sur un processus de recherche exclusif et très discipliné; elle vise la préservation du capital, la réduction du risque absolu et la protection contre les risques de perte.

Le présent énoncé de politique d'investissement responsable documente notre engagement à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à notre analyse des placements, parallèlement à notre évaluation de leur rendement financier et de leurs perspectives de croissance. Il confirme également notre objectif de participation active par notre engagement auprès des entreprises, par les votes par procuration et par la collaboration dans le cadre de notre diligence raisonnable et de notre surveillance continue des placements ainsi que de notre soutien de leur rendement financier et de leur valeur à long terme. Cet énoncé de politique s'applique à l'ensemble de nos actifs sous gestion, y compris les actifs en actions et les actifs à revenu fixe.

Notre principal objectif à titre de gestionnaires axés sur la valeur est de générer pour nos clients un rendement ajusté en fonction du risque supérieur, à long terme. Nous gardons le cap sur notre objectif en détenant des placements en obligations et en actions de sociétés de grande qualité. Les sociétés ayant des pratiques ESG robustes affichent souvent les mêmes fondamentaux solides que nous recherchons dans notre approche d'investissement axée sur la valeur. Comme les facteurs ESG peuvent avoir une incidence majeure sur la continuité financière d'une entreprise, ils représentent un volet important de notre processus d'analyse. Nous intégrons les facteurs ESG dans notre analyse d'une entreprise et de son potentiel de rendement, sans pour autant leur accorder plus d'importance qu'aux autres facteurs que nous évaluons.

Beutel Goodman a la responsabilité fiduciaire d'agir dans l'intérêt supérieur de ses clients. Nous estimons qu'il est essentiel de veiller à la bonne intendance du capital et nous comptons investir dans les entreprises dans lesquelles nous pensons pouvoir générer de la valeur. Par conséquent, dans notre évaluation de la viabilité à long terme d'un placement, nous considérons les questions ESG non seulement comme de potentiels sujets de préoccupation, mais également comme des occasions. Notre processus d'investissement repose depuis longtemps sur des principes fondamentaux axés sur un horizon d'investissement à plus long terme (de trois à cinq ans) et centrés sur la durabilité des flux de trésorerie. De ce fait, les facteurs de risque ESG significatifs sont intégrés depuis plusieurs années dans nos processus d'investissement.

## INITIATIVES DE COLLABORATION

Beutel Goodman participe à plusieurs initiatives de collaboration, notamment les Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Nous continuerons à faire progresser nos initiatives de collaboration et à améliorer nos pratiques de participation active pour soutenir le rendement financier et la valeur à long terme de tous nos placements.

En 2021, Beutel Goodman s'est joint au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière pour traiter les risques systémiques que les changements climatiques font peser sur le système financier mondial. À noter que le GIFCC a été dissous en octobre 2023 et que c'est maintenant l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation qui se charge de préconiser, de surveiller et d'orienter la communication de l'information financière relative aux changements climatiques. Notre Rapport sur le climat publié annuellement s'articule autour des quatre thèmes recommandés par le GIFCC : gouvernance, stratégie, gestion des risques, et mesures et objectifs. Nous encourageons par conséquent toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons à fournir des informations sur les risques climatiques conformément au cadre du GIFCC.

## DÉFINITION DES FACTEURS ESG

L'intégration des facteurs ESG, qui est déployée dans l'ensemble de nos placements en actions et en titres à revenu fixe, est guidée par notre expérience collective. Notre analyse se concentre sur les facteurs ESG importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur future de nos placements.

Notre méthodologie de recherche rigoureuse comprend une analyse ascendante axée sur des éléments fondamentaux visant à repérer les occasions de valorisation d'entreprises de qualité. Selon nous, les facteurs ESG font partie des risques et des occasions d'importance associés à la durabilité à long terme des investissements. Nous recherchons des entreprises dotées d'une bonne gouvernance et examinons attentivement, dans le cadre de notre processus de recherche, toute controverse environnementale ou sociale susceptible d'avoir un impact important sur l'évaluation d'une entreprise.

Même si certains facteurs ESG importants s'étendent à l'ensemble de nos investissements, notre analyse tient compte des divers degrés d'exposition des émetteurs aux principaux risques ESG selon le secteur d'activité et le pays.

<b>FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>FACTEURS SOCIAUX</b>	<b>FACTEURS DE GOUVERNANCE</b>
Déchets	Conditions de travail	Stratégie de l'entreprise
Pollution	Relations avec les employés	Rémunération des dirigeants
Changements climatiques et émissions de GES	Chaînes d'approvisionnement durable	Efficacité du conseil d'administration et diversité
Épuisement des ressources et déforestation	Droits de la personne	Planification de la relève

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance : communication, transparence, reddition de comptes et surveillance

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont l'un des facteurs ESG les plus critiques à l'échelle mondiale et dans tous les secteurs économiques. La valeur des entreprises peut être affectée à long terme par l'exposition directe ou indirecte aux risques physiques découlant de conditions météorologiques extrêmes et de situations météorologiques changeantes, ainsi qu'aux risques de transition liés à leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris aux risques politiques et juridiques, aux risques technologiques, aux risques de marché et aux risques de réputation. Nous pensons donc que la prise en considération des risques climatiques fait partie du processus d'évaluation des résultats financiers et des perspectives d'un placement, et cadre avec notre devoir fiduciaire envers nos clients.

Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris, le traité mondial sur le climat visant à limiter à moins de 2°C l'augmentation de la température moyenne mondiale par rapport aux niveaux préindustriels et, si possible, à un maximum de 1,5°C. Selon le consensus scientifique, pour atteindre ces objectifs d'ici la fin du siècle, l'économie mondiale doit devenir effectivement carboneutre d'ici 2050.

Les responsabilités en matière d'ESG attribuées à chaque échelon de Beutel Goodman comprennent spécifiquement l'incorporation des changements climatiques parmi les facteurs ESG prépondérants dans le processus de recherche et d'évaluation. Cela s'applique aussi à notre approche de participation active par notre engagement et le vote par procuration, qui fait partie de la diligence raisonnable et du suivi continu que nous mettons en œuvre afin de soutenir le rendement financier et la valeur à long terme. Dans ce contexte, nous évaluons les risques climatiques auxquels sont confrontées les entreprises émettrices d'un taux élevé de GES ou fortement exposées aux répercussions physiques des changements climatiques, ainsi que les possibilités pour les entreprises dont les activités commerciales et les technologies peuvent contribuer à l'atteinte des cibles climatiques tout en soutenant leur viabilité et leur valeur financière à long terme.

Nous nous engageons à poursuivre le développement de notre stratégie pour cet aspect des pratiques ESG.

## INTÉGRATION DES FACTEURS ESG DANS LE PROCESSUS DE PLACEMENT

Beutel Goodman intègre formellement les principes ESG dans l'ensemble de son processus de placement, de l'étape de la sélection à celles de la surveillance et de l'engagement ultérieur auprès des actifs détenus dans nos portefeuilles. Cette démarche est en phase avec notre processus discipliné de placement qui nous permet de nous assurer que les critères ESG les plus pertinents sont gérés de manière continue et diligente par Beutel Goodman afin de réduire le risque au minimum et de maximiser la valeur.



## RECHERCHE DILIGENTE

Les facteurs ESG sont pleinement intégrés à notre processus et à notre évaluation des entreprises, et ils sont considérés comme pouvant avoir une incidence importante sur le rendement financier. Dans la mesure où la gouvernance est l'un des éléments fondamentaux de la valeur d'une entreprise, nous mettons tout en œuvre pour repérer, dans le cadre de notre processus de recherche, des entreprises dotées d'un conseil d'administration et d'une équipe de direction dont les décisions concordent avec les intérêts des actionnaires et la création de valeur à long terme pour ces derniers. Nous nous considérons comme de véritables partenaires des sociétés dans lesquelles nous investissons. À ce titre, nous abordons notre participation dans ces entreprises par une collaboration de tous les instants à la création de valeur durable à long terme sur le plan financier.

Les données ESG sont issues de la recherche interne, des tiers fournisseurs de données ESG et de nos rencontres avec la direction des entreprises. Nous ne procédons pas au classement ou à la notation des entreprises en ce qui a trait aux facteurs ESG. Nous utilisons de nombreuses données dans le cadre de nos recherches sur les entreprises et de nos décisions de placement, dont des notations externes en matière d'ESG provenant de fournisseurs tiers. Toutefois, nous croyons fermement que nos clients sont mieux servis par un gestionnaire qui, plutôt que de se fier à des fournisseurs tiers de données, effectue ses propres recherches sur les entreprises composant son portefeuille. Chaque analyste ou gestionnaire de portefeuille est responsable de l'évaluation des facteurs ESG des entreprises qu'il surveille et se charge de la diligence raisonnable, des activités d'engagement et du vote par procuration.

En suivant une approche axée sur la valeur ascendante et rigoureuse, chaque rapport de recherche sur les actions et les titres de crédit que nous préparons incorpore des considérations ESG dans le cadre de notre processus de recherche et d'évaluation. Les considérations ESG n'ont pas plus de poids que les autres facteurs que nous évaluons dans nos recherches. Toutefois, si les risques financiers liés aux pratiques ESG d'une entreprise sont très élevés, nous pourrions nous abstenir d'investir dans cette entreprise.

En tant qu'investisseurs axés sur la valeur, nous allons parfois à contre-courant et investissons à l'occasion dans des entreprises dont les pratiques ESG présentent des faiblesses, mais qui montrent des signes concrets d'amélioration potentielle.

## SÉLECTION

Compte tenu du taux de rendement minimal élevé de nos placements, nous tendons à éviter les entreprises présentant des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence importante sur les évaluations.

Conformément au processus d'investissement qu'elle utilise depuis longtemps, Beutel Goodman n'effectue aucun placement lorsque des facteurs ESG ou d'autres facteurs de risque rendent difficile, voire impossible, l'évaluation exacte de la valeur d'une entreprise en particulier.

Si notre analyse indique qu'une entreprise ne respecte pas ses politiques publiées, si des enjeux ESG sont importants et n'ont pas été pris en compte ou que la divulgation en matière d'ESG n'est pas adéquate, nous inciterons l'entreprise en question à opérer des changements positifs en ce sens. Nous sommes toutefois conscients que certains de nos clients exigent une approche avec des restrictions, que nous mettons en œuvre de façon discrétionnaire, en nous appuyant d'abord et avant tout sur nos recherches en matière d'ESG et nos pratiques de participation active.

## **PARTICIPATION ACTIVE**

Beutel Goodman privilégie une approche axée sur l'intégration d'une gouvernance diligente et susceptible de provoquer des changements positifs dans la valeur à long terme de nos placements, et ce, en participant aux discussions.

L'engagement constant, la participation à des activités de collaboration et l'exercice éclairé de nos droits de vote constituent les trois fondements de nos pratiques de participation active et soutiennent notre objectif qui est d'assurer la viabilité financière à long terme de nos placements. Il s'agit de points de contact importants et les perspectives acquises grâce à cet engagement sont sans cesse intégrées à nos analyses des sociétés, à nos évaluations et à nos décisions de placement.

Selon nous, l'engagement, le vote par procuration et les initiatives de collaboration sont des mécanismes efficaces d'atténuation des risques, d'augmentation des rendements et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous prônons depuis longtemps une gouvernance d'entreprise saine qui, de notre point de vue, constitue le fondement d'une gestion responsable des pratiques environnementales et sociales de toute entreprise. Nous sommes convaincus que la valeur de l'engagement, dans le traitement des risques systémiques à long terme, a une incidence sur la valeur du portefeuille.

### *Engagements*

Lorsque cela est pertinent pour la valeur à long terme d'une entreprise, nous pensons qu'en tant que propriétaires de ses actions ou détenteur de ses obligations, nous pouvons faire évoluer les questions ESG en engageant le dialogue avec la direction ou les membres du conseil d'administration. Une partie de notre processus hautement discipliné de recherche de placements implique la rencontre de la direction de l'entreprise, ce qui permet de nourrir des réflexions importantes au sujet des émetteurs et des facteurs ESG, ainsi que sur leurs possibles répercussions sur la valeur à long terme des actionnaires. Nous avons une préférence marquée pour les interactions avec le conseil d'administration et la haute direction, même si nous sommes également disposés à rencontrer d'autres hauts dirigeants, y compris des spécialistes ou les chefs des services de l'investissement responsable, de la RSE ou du développement durable.

Nous cherchons à dialoguer avec l'ensemble des entreprises dans lesquelles nous investissons au moins une fois par an, même si généralement des dialogues ont lieu plusieurs fois par an. Le dialogue est à la fois proactif/ciblé, car nous nous efforçons de comprendre la gestion, par les entreprises, des principales considérations qui sont pertinentes pour leur valeur à long terme, et réactif, car nous communiquons avec elles lorsque des controverses surgissent. Toutes les activités liées à l'engagement sont enregistrées dans

un répertoire central et les progrès accomplis pour atteindre les objectifs définis font l'objet d'un suivi. Nous rendons compte de nos activités liées à l'engagement à nos clients chaque trimestre et nos rapports sont publiés chaque année sur notre site Web.

Lorsque nous déterminons les entreprises prioritaires à des fins d'engagement proactif/ciblé, nous tenons compte des facteurs suivants :

- Importance de nos placements
- Facteurs ESG précis auxquels nous accordons une attention particulière dans nos processus de recherche et d'évaluation (p. ex., l'association de la rémunération des dirigeants à l'atteinte des indicateurs ESG, la stratégie de répartition des capitaux ou les répercussions des changements climatiques)
- Notations externes en matière d'ESG
- Qualité de l'information fournie en matière d'ESG
- Qualité du crédit
- Empreinte carbone
- Controverses graves
- Différences dans l'exposition aux risques découlant des enjeux ESG sur des marchés et des secteurs particuliers

La prise en compte des facteurs ESG d'une entreprise s'inscrit dans la recherche du rendement financier et ces facteurs n'ont pas plus de poids que les autres facteurs que nous prenons en compte pour évaluer l'entreprise.

Nous procédons à la surveillance régulière de nos placements afin de repérer les incidents ou les controverses ESG susceptibles de nuire à la valeur à long terme pour les actionnaires et de nécessiter une communication réactive. Si de tels incidents ou controverses se produisent, nous dialoguons avec l'entreprise à de multiples reprises sur une période donnée afin de permettre la mise en œuvre de changements positifs. Si les mesures prises par l'entreprise sont insatisfaisantes, nous n'hésitons pas à manifester notre désaccord à l'aide des votes par procuration. L'échec d'un engagement et les votes par procuration sont des facteurs influents dans toute décision de réduire un placement ou de s'en départir.

L'engagement de nos équipes des titres à revenu fixe s'exerce auprès de toutes les entreprises figurant sur la liste des entreprises approuvées et lorsqu'il y a chevauchement, et en étroite coordination avec leurs homologues de l'équipe des actions pour que des pratiques exemplaires soient mises en œuvre à l'échelle de la société. Notre recherche exclusive sur les titres de crédit comporte une analyse détaillée des facteurs ESG, notamment une liste de cibles d'engagement associées à ces facteurs. L'équipe des titres à revenu fixe s'entretient activement avec la direction de l'entreprise sur les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence sur la durabilité des flux de trésorerie de l'entreprise et, en fin de compte, sur sa

capacité de remboursement de ses créances, ou alors susceptibles d’avoir une incidence négative sur la valeur des obligations. Ces enjeux sont généralement abordés lors des rencontres avec l’entreprise, lesquelles sont partagées entre nos analystes des équipes des actions et des titres à revenu fixe ou nos gestionnaires de portefeuilles, plus particulièrement avec les émetteurs canadiens. Parmi les thèmes récurrents liés à l’engagement, on retrouve :

- La répartition des capitaux et la planification stratégique.
- La gouvernance, les politiques environnementales, y compris la gestion des risques climatiques.
- Les relations avec les employés et les relations de travail.
- Les questions générales de communication, de transparence et de reddition de comptes en lien avec les facteurs ESG.

L’influence des investisseurs en titres à revenu fixe varie tout au long du cycle de vie d’une émission obligataire. Par conséquent, en plus de notre engagement pendant la période de détention des titres, nous engageons également le dialogue avec les émetteurs de titres à revenu fixe à l’étape précédant l’investissement et lors des mises à jour aux investisseurs en lien avec un refinancement. Pour nos placements à revenu fixe émanant d’émetteurs souverains et supranationaux et d’agences, nous nous adressons aux ministères des Finances des provinces lors des réunions d’évaluation périodique.

#### *Votes par procuration*

Nous sommes d’avis que les votes par procuration peuvent favoriser une saine gouvernance d’entreprise et améliorer les politiques environnementales et sociales, ce qui est indispensable à l’augmentation de la valeur pour les actionnaires. Dans le cadre de nos responsabilités de gestion de portefeuilles, nous examinons chaque enjeu visé par une procuration avant d’exercer notre droit de vote. Nous évaluons tous les bulletins de vote, y compris ceux portant sur les pratiques ESG, selon leur compatibilité avec la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Même si nous sommes abonnés à des services de votes par procuration et que nous prenons en considération les analyses et les recommandations de ce fournisseur de services, nous nous forçons notre propre opinion et votons en conséquence. Les décisions que nous prenons à l’égard du vote ainsi que les motifs ESG qui les sous-tendent ou encore nos votes contre la direction ou contre un fournisseur de services de votes par procuration sont toujours rendus publics.

L’approche que nous préconisons à l’égard du vote par procuration est présentée dans les [Lignes directrices sur le vote par procuration](#).

#### *Engagement collaboratif*

Nous reconnaissons que la mise en commun des ressources avec d’autres investisseurs peut améliorer l’efficacité des mesures d’engagement et entraîner des répercussions positives pour nos clients. Nous aspirons à participer à des activités d’engagement collaboratif appropriées qui s’arriment à notre

philosophie de gestion active et à nos mesures prioritaires en matière d'ESG pour soutenir la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

### *Transition juste*

Un facteur important de la réduction des risques et de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone est la recherche d'une transition juste. Une transition juste consiste généralement à s'assurer que personne n'est laissé de côté lors de la transition vers une économie faible en carbone et écologiquement durable. Ce concept signifie également que d'autres questions sociales, telles que la santé et la sécurité des travailleurs, sont prises en compte dans la poursuite des objectifs climatiques. Au Canada, cela englobe les intérêts des communautés autochtones. Dans son parcours pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, le Canada doit penser à la façon dont il peut obtenir un permis social des communautés autochtones dont les terres peuvent être touchées par le développement de projets. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2021 par le gouvernement canadien définit un ensemble de règles pour assurer un engagement des entreprises fondé sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, afin de veiller à ce que les peuples autochtones participent de façon concrète et significative aux projets et décisions qui ont un effet sur leurs communautés et leurs territoires. Nous soutenons un programme inclusif qui engagera les communautés autochtones touchées dans la recherche d'une transition juste.

## **GOUVERNANCE**

Selon nous, une définition claire de nos responsabilités en matière d'ESG améliore la façon dont nous menons nos activités et servons nos clients dans le cadre de notre approche globale de placement :

- Le **comité de gestion** est une autorité décisionnelle essentielle de Beutel Goodman. Il est responsable de notre approche ESG et, à ce titre, il examine et approuve nos politiques en matière d'investissement responsable, nos rapports sur l'investissement responsable et l'information que nous présentons dans le cadre des PRI et le Rapport sur le climat.
- Le **chef de l'investissement responsable** assure la gouvernance de l'investissement responsable et l'application uniforme de cette approche dans l'ensemble de notre société. Ce poste relève du comité de gestion.
- Au niveau de la société, le **vice-président, gestion du risque d'entreprise** assure la gestion des risques ESG en exerçant une surveillance de notre approche, de nos engagements et des exigences de divulgation de l'information et en présentant des rapports périodiques au comité de gestion.
- Le **chef de la conformité** assure le suivi, l'évaluation et la communication des exigences réglementaires en matière de conformité ESG, tout en supervisant la conformité globale du cabinet. Ce poste relève du comité de gestion.
- Les **gestionnaires et les analystes de portefeuille** sont responsables de l'ensemble des décisions relatives aux titres et s'appuient sur le cadre relatif aux facteurs ESG de Beutel Goodman pour

leurs processus analytiques et leurs activités d'engagement auprès des entreprises, s'il y a lieu. Ils analysent tous les facteurs importants qui peuvent influencer sur les recommandations en matière de placement. Les activités qui incombent à l'équipe des placements, y compris l'engagement et les votes par procuration, font l'objet de rapports trimestriels au comité de gestion de la société.

- Les **responsables des facteurs ESG, actions et titres à revenu fixe** ont pour mandat de définir les politiques et les procédures ESG, et de mettre en œuvre et de coordonner nos activités d'investissement ESG. De plus, ils doivent envisager de futures initiatives d'investissement responsable.
- Les **analystes ESG** produisent des rapports, gèrent nos sources de données et fournissent un soutien général pour nos activités ESG et celles liées aux changements climatiques.
- Le **groupe de travail ESG**, composé de membres des équipes des actions et des titres à revenu fixe et de représentants de divers canaux de clientèle, se réunit régulièrement pour discuter de questions ESG et de l'investissement responsable.

## **SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE LA POLITIQUE**

Le comité de gestion de Beutel Goodman a approuvé le présent énoncé de politique.

Tous les gestionnaires de portefeuilles intégreront les critères ESG dans leur recherche et leur processus de placement, et exerceront une participation active, y compris par l'engagement et les votes par procuration, en conformité avec les dispositions du présent énoncé de politique. Les gestionnaires de portefeuilles sont tenus de fournir au comité de gestion des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du présent énoncé de politique.

Tout conflit d'intérêts susceptible de survenir dans le cadre de nos activités liées à l'ESG, y compris l'engagement et les votes par procuration, est régi par notre [Déclaration de principes sur les conflits d'intérêts](#).

Le présent énoncé de politique sera revu chaque année par le comité de gestion.

## **RAPPORTS ET INFORMATION**

Depuis 2021, Beutel Goodman rend compte chaque année des progrès accomplis en matière d'intégration des facteurs ESG et de gestion active au moyen d'un Rapport annuel sur l'investissement responsable exhaustif publié sur le site Web. Depuis le premier trimestre de 2021, nous fournissons à nos clients des rapports trimestriels sur les investissements responsables dans lesquels nous décrivons en détail nos plans.

Des renseignements complémentaires sur nos placements et sur les données de vote par procuration sont également accessibles sur [cette page](#) (en anglais seulement) de notre site Web. Nos rapports sur la transparence dans le cadre des PRI peuvent être consultés sur le [site Web des PRI](#) (en anglais seulement).

## **INFORMATIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS**

### *Énoncé sur le risque en matière de durabilité*

Beutel Goodman adhère à la définition du risque en matière de durabilité telle qu'énoncée au paragraphe 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Conformément au paragraphe 3(1) du Règlement, Beutel Goodman prend en considération les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Consultez l'énoncé sur les risques en matière de durabilité sur le site Web de Beutel Goodman pour obtenir de plus amples explications sur la manière dont la société intègre les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

### **ÉNONCÉ SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES**

Beutel Goodman prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité conformément à l'alinéa 4(1)a) du Règlement (UE) 2019/2088. De plus amples renseignements sur ces principales incidences négatives, sur les politiques de Beutel Goodman pour les identifier et en établir la priorité, ainsi que sur les politiques d'engagement visant à y remédier sont fournis dans l'énoncé sur les principales incidences négatives qui se trouve à la section Divulgations liées à la durabilité de notre [site Web](#). Beutel Goodman surveillera les indicateurs des principales incidences négatives requis et en rendra compte au moment et dans la mesure où les conseillers financiers sont tenus de le faire en vertu de la réglementation pertinente. Beutel Goodman prendra les dispositions nécessaires pour intégrer ces indicateurs au processus de collecte de données.